



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 14 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 13 Présents : 9 Pouvoir(s) : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée à 19h23), M. Laurent ROHART, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL

Absent(s) excusé(s) : Mme Héléna BRACHET, Mme Fabienne CHANEL, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Héléna BRACHET à M. André VAGNAIR, Mme Fabienne CHANEL à M. Gérard CHANEL

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

OBJET DELIBERATION N° 2023-03-18

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET M4 POMPES FUNEBRES
 2022**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire accompagné du compte de gestion du Receveur.

Considérant que Mme Marie-Pierre GIRARD a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la Commune de Vinzier, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du Budget M4 Pompes Funèbres 2022.

Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires (hors restes à réaliser) :

	DEPENSES 2022	RECETTES 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
FONCTIONNEMENT	0.00	1 060.00	1 060.00
INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	1 060.00	1 060.00

	RESULTATS 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CLOTURE 2022
FONCTIONNEMENT	6 548.22	/	1 060.00	7 608.22
INVESTISSEMENT	0.00		0.00	0.00
TOTAL	6 548.22		1 060.00	7 608.22

Ayant désigné M. Bastien FLACON, adjoint en charge des finances comme Président de séance, le Maire s'étant retiré afin de ne pas prendre part à la délibération ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

0 CONTRE 0 ABSTENTION 10 POUR

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2022 du budget M4 Pompes Funèbres définitivement closes et les crédits annulés.

Le Maire



Le secrétaire



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Reçu en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de la commune le :
20 mars 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte